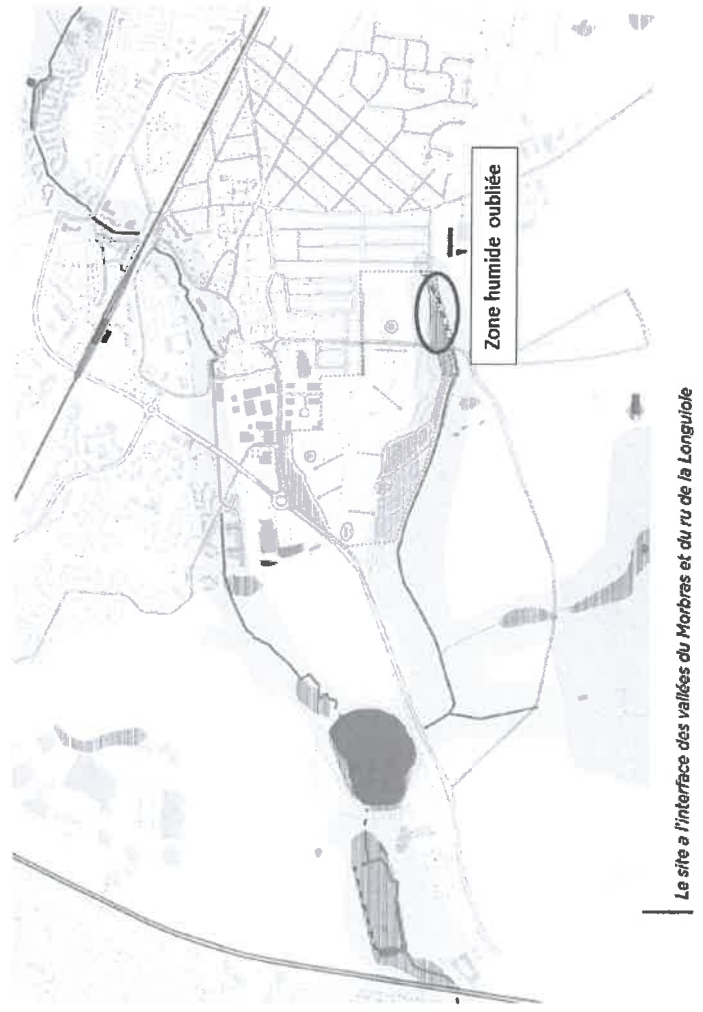


Sujet Oubli zone humide
De christelle PLUVINET <christellepluvinet@gmail.com>
A <projetpleinsud@roissyenbrie77.fr>
Cc PatrickNORYNBERG <patricknorynberg@gmail.com>, albane-inter <albane-inter@wanadoo.fr>
Date 2021-01-18 10:14

Bonjour,

Lors du dernier atelier, j'ai remarqué qu'il manquait une zone humide sur la carte sur laquelle les bureaux d'études nous ont fait réfléchir lors des échanges en petits groupes. Il s'agit d'une zone humide pourtant repérée dans le dossier du débat public comme le montre cette carte extraite de ce document, à la page 33.



Ainsi, les cartes obtenues lors de ces ateliers ne correspondent pas à la réalité de ce qui était souhaitée.

Nous étions plusieurs notamment à demander la préservation de l'intégralité des zones humides et à refuser de construire sur cet habitat protégé. Leur absence pure et simple de la carte nous a amené à y placer des aménagements, notamment des logements...

Je rappelle que les zones humides sont des habitats préservés par la Loi et qu'elles doivent être préservées au maximum. Elles doivent faire l'objet d'une réflexion visant à éviter les impacts du projet sur leur fonctionnement, puis à réduire ceux qui n'ont pu être évités. La compensation ne vient qu'en dernier recours si aucune autre solution n'a été trouvée.

18/01/2021

Messagerie - BlueMind

Je ne comprend pas pourquoi cette zone humide a été retirée du fond de carte sur lequel s'appuyait les ateliers, alors que d'autres étaient explicitement représentées... mais cela a trompé les participants.

Cordialement,

Christèle PLUVINET



Garanti sans virus. www.avast.com